

**Arrêté de composition  
Commission de recrutement en Master 1**

**Le Président d'Aix-Marseille Université**

**Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

**ARRETE**

**Article 1**

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante OSU Institut Pythéas pour la formation **Master Biodiversité, écologie et évolution (en présentiel)** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Gros Raphael**, Professeur, responsable de la mention BEE

Membres :

- **Baldy Virginie**, Professeur, responsable d'un parcours du Master 2 BEE
- **Deschamps-Cottin Magali**, Maître de conférences, responsable d'un parcours du Master 2 BEE
- **Fernandez Catherine**, Professeur, responsable d'un parcours du Master 2 BEE
- **Folzer Hélène**, Maître de conférences, responsable d'un parcours du Master 2 BEE
- **Kaldonski Nicolas**, Maître de conférences, co-responsable du Master 1 BEE
- **Laffont-Schwob Isabelle**, Professeur, responsable d'un parcours du Master 2 BEE
- **Lejeusne Christophe**, Maître de conférences
- **Leriche Agathe**, Maître de conférences, responsable d'un parcours du Master 2 BEE
- **Meineri Eric**, Maître de conférences, co-responsable du Master 1 BEE
- **Millon Alexandre**, Maître de conférences, responsable d'un parcours du Master 2 BEE

**Article 2**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.


**Article 3**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

**Article 4**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024

  
Eric BERTON  
Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition  
Commission de recrutement en Master 1**

**Le Président d'Aix-Marseille Université**

**Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

**ARRETE**

**Article 1**

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante OSU Institut Pythéas pour la formation **Master Biodiversité, écologie et évolution (en télé-enseignement)** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Gros Raphael**, Professeur, responsable de la mention BEE

Membres :

- **Bousquet-Mélou Anne**, Professeur, co-responsable du master BEE en télé-enseignement
- **Fernandez Catherine**, Professeur, co-responsable du master BEE en télé-enseignement
- **Santonja Mathieu**, Maître de conférences, co-responsable du master BEE en télé-enseignement

**Article 2**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

**Article 3**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

**Article 4**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024



Eric BERTON  
Président d'Aix-Marseille Université